

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-398 du 3 Décembre 1987

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987, de la Société Provinciale des Transports de l'Atacora (STA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

SUR proposition du Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 30 septembre 1987,

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel, Exercice 1987 de la Société Provinciale des Transports de l'Atacora (S T A), tel qu'il est annexé à ce décret.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 3 Décembre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Président du Comité
d'Etat d'Administration
de la Province de l'Ata-
cora,

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Adolphe BIAOU

Vincent GUEZODJE
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1
MJIEPSP 4 CEAP/ATACORA 4 Autres Ministères et CEAP 19 SPD 1
GCONB 1 CCIB 1 STA 4 IGE 3 DB-DCF-DTCP-DI 8 DPE-DLC-INSAE 3
BCP 1 DCCT 1 JORPB 1.-